



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Conf.10.16
7 octobre 2011Français
Original: Anglais

DIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Bergen, 20-25 novembre 2011
Point 18 de l'ordre du jour

MISE EN PLACE DE LA STRATEGIE DE CREATION DE MOYENS D'ACTION 2009-2011

(Préparé par le Secrétariat)

I. Contexte

1. Le Plan stratégique de la CMS 2006-2011 adopté par les Parties lors de la COP8 (Para 34 – Objectif 4) établit que « le Plan doit aussi prendre toutes dispositions pour aider à développer la capacité des entités chargées d'appliquer la Convention et ses instruments juridiques, notamment dans les pays en développement ». Il fixe deux prescriptions principales : (i) la mise en place de réseaux de la CMS et de systèmes de liaison nationale ou de comités par les correspondants de la CMS et les conseillers scientifiques dans chaque pays et (ii) le renforcement de la capacité régionale pour participer aux activités de mise en œuvre de la CMS, notamment dans les régions où la CMS est sous-représentée.

2. En 2008, la Stratégie de création de moyens d'action PNUE/CMS/Conf.9.30 a été adoptée ultérieurement pour prendre en charge et améliorer les compétences nationales pour mettre en œuvre l'autorité de la Convention. Cette initiative vise à identifier les lacunes en matière de création des moyens d'action des Parties et à les combler par diverses activités, à encourager l'échange de ressources, d'expérience et d'informations parmi tous les acteurs et partenaires, ainsi qu'à aider les décideurs à créer et assurer le succès de la conservation des espèces migratrices au niveau national et international.

3. La stratégie de renforcement des compétences de la CMS s'appuie sur le Plan stratégique de la CMS 2006-2011 et le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. La Stratégie met en avant l'identification et la diffusion des meilleures pratiques. Concernant sa mise en œuvre, elle encourage une approche ascendante pour l'identification des objectifs, stratégies et activités spécifiques qui permettront de présenter les besoins des pays et régions. Cette approche tient compte non seulement des points de vue et priorités exprimés par les gouvernements, mais également de ceux des organismes et acteurs. Elle prend également en considération l'importance de la propriété nationale des initiatives de création de moyens d'action et d'assistance technologique, tout en consolidant les capacités existantes.

II. Activités pour la création de moyens d'action mises en œuvre en 2009-2011

4. Durant la période triennale de 2009 à 2011, le Secrétariat disposait de fonds limités qui entravaient la mise en œuvre intégrale de la Stratégie. Toutefois, avec les ressources restreintes

mises à disposition, les activités suivantes ont été entreprises, conformément à la Stratégie de renforcement des compétences adoptée.

5. Au cours des trois dernières années, le Secrétariat de la CMS a participé à 40 réunions nationales, internationales et régionales pour présenter aux représentants nationaux et internationaux le contenu et les ambitions énoncées dans la Convention et ses Accords et MdE, notamment leurs différents modes d'exécution. Ainsi, non seulement la prise de conscience de l'importance de la CMS et de ses outils a été mise en avant avec différentes parties prenantes, mais on a noté une réelle volonté de synchroniser les stratégies, notamment avec les bureaux régionaux du PNUE, les secrétariats des AME et les ONG internationales, les plans d'action ainsi que la coopération nationale pour la mise en œuvre de mesures de conservation. Le Secrétariat a activement suivi et présenté la Convention lors des réunions et événements, en moyenne une fois par mois.

Programme d'atelier commun de création de moyens d'actions au niveau national et régional

6. Le partage des informations au niveau régional fait partie intégrante de la stratégie de création des moyens d'action de la CMS. Il a été stipulé que les ateliers régionaux communs, dans le cadre de la stratégie de création de moyens d'action de la CMS, étaient considérés comme un outil utile pour l'échange d'informations concrètes sur les besoins spécifiques et les opportunités de création de moyens d'intervention pour la zone spécifique, associant des approches ascendantes et descendantes.

7. La participation active de la CMS dans les missions consultatives de Ramsar (RAM) illustre parfaitement le travail commun mené sur la sensibilisation et l'assistance technique. Une attention spéciale est accordée au soutien apporté aux États membres de Ramsar, qui sont parallèlement membres de la CMS et/ou de l'AEWA, en matière de gestion et de conservation des sites répertoriés dont le caractère écologique est menacé. L'AEWA et la CMS participent fréquemment aux missions de consultation de Ramsar. Pour de plus amples informations, consultez http://www.ramsar.org/cda/en/ramsar-documents-rams/main/ramsar/1-31-112_4000_0. À l'image des espèces des zones humides et des espèces migratrices qui ne peuvent s'épanouir qu'ensemble, les gouvernements et secrétariats profitent, de la même façon, des missions conjointes des deux conventions. Ce système garantit la création de moyens d'action les plus complets pour les sites Ramsar - l'habitat de millions d'oiseaux migrateurs, et augmente la visibilité de la CMS. La RAM au Mozambique en août 2009 illustre parfaitement ce succès, elle a permis au pays d'adhérer à la CMS en 2009. Le groupe de mission a conseillé le gouvernement du Mozambique sur les méthodes permettant d'atténuer les menaces causées par l'extraction de pétrole et de gaz, par exemple, et d'assurer le respect des obligations de Ramsar.

8. De même, l'atelier de création de moyens d'action de la CMS pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenu en 2010 et a été financé par le Gouvernement espagnol et par des contributions d'autres organisations des Nations unies, Secrétariats AME et ONG. Pour la préparation et l'exécution de l'événement, la CMS a reçu le soutien du PNUE/BRALC et de la société Audubon du Panama. Les initiatives communes de création de moyens d'action ont finalement étendu les compétences régionales et offert aux pays une présentation complète de la conservation régionale par le biais d'approches ascendantes et descendantes. L'utilité de cet atelier a été confirmée par les participants qui ont fait part de leurs impressions directement après l'événement.

9. Pour de plus amples informations sur l'atelier pour l'Amérique latine et les Caraïbes consultez : http://www.cms.int/bodies/meetings/workshops/panama_2010/taller_agosto.htm.

10. Dans le même esprit, la CMS a participé, avec le PNUD, la CEE-ONU, la CITES, la CDB et Ramsar, à un atelier sur les Accords multilatéraux pour l'environnement destiné aux pays de la région et tenu en Albanie en 2010. Il a été organisé conjointement par le PNUE et le Ministère de l'Environnement, des Forêts et des Eaux d'Albanie, et a réuni des représentants d'institutions et d'agences environnementales nationales, des ONG, des universités et des OIG travaillant sur des questions environnementales dans la région.

11. L'atelier a permis de renforcer la participation du pays à la coopération environnementale internationale, de consolider leurs compétences pour mettre en œuvre les AME au niveau national, notamment le respect et l'exécution de la CMS et ses instruments, d'identifier les opportunités pour intégrer les conditions des AME dans les stratégies et projets nationaux, et de déterminer les lacunes et les besoins pour le développement de moyens d'action, la formation et d'autres activités.

12. À la COP10 de la CDB en 2010, les objectifs d'Aichi pour la biodiversité pour 2011-2020 ont été adoptés. La CDB a organisé une série d'ateliers régionaux pour la mise en œuvre de ces objectifs, visant à actualiser les Stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité (SPANB). Le Secrétariat de la CMS a participé, ou était représenté par la CITES, aux ateliers régionaux SPANB organisés à Vilm (Allemagne), Kasane (Botswana) et Beyrouth (Liban) pour s'assurer que la conservation des espèces migratrices est également intégrée dans le programme de la biodiversité et pour encourager les Correspondants nationaux (CN) de la CMS à s'associer à leurs homologues CDB. Une communication et une coopération plus performantes évitent aux AME de fournir un double effort, permettent d'intégrer les questions de biodiversité à tous les secteurs de projets d'économie et de développement et garantissent la mise en œuvre transparente des objectifs nationaux.

13. À l'automne 2011, la CMS a reçu des fonds des Gouvernements de la Suède et de la Suisse pour organiser, avec le PNUE/DELCO, un Atelier régional de préparation à la COP10 pour la région Afrique. L'atelier traitera des besoins nécessaires pour renforcer les compétences des CN de la CMS des pays africains, afin de préparer, participer à, et négocier efficacement pour, la COP10 de la CMS.

14. La priorité pour l'organisation de l'événement a été attribuée à l'Afrique, un foyer majeur pour les espèces migratrices, où l'adhésion à la CMS et ses instruments est l'une des plus marquée (à savoir 42 pays sur 54 sont des Parties à la Convention, en automne 2011). En revanche, le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des instruments reste limité. Cet événement offrira la possibilité aux Parties à la CMS d'Afrique d'avoir un aperçu des questions et priorités à aborder, pour la région, lors de la COP10, et donc de permettre aux participants de la COP10 de la région de maîtriser les thèmes, d'en débattre au préalable et éventuellement de préparer des points de vue généraux sur des thèmes d'importance ou d'intérêt régional. En outre, l'atelier permettra de doter les participants de la COP des techniques et compétences de négociation nécessaires à appliquer lors de la COP ou de négociations multilatérales sur l'environnement, quelles qu'elles soient. De plus, l'atelier servira de mécanisme visant à identifier les lacunes et la nécessité de mettre en place d'autres activités pour créer des moyens d'action et des formations de suivi.

Création du manuel de la CMS

15. Pour remplir leurs responsabilités quant à la mise en œuvre de la Convention au niveau national, les responsables gouvernementaux et les scientifiques ont besoin d'instructions claires et d'une définition précise de leur rôle. L'élaboration de ces instructions et définitions marquera la première étape de la compilation d'un « manuel de la CMS » que le Secrétariat rédigera pour les Correspondants nationaux au cours des trois prochaines années. Il donnera des conseils concrets sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national, sous-régional, régional et mondial, entre autres.

16. Lors de la 37^{ème} réunion du Comité permanent, les termes de référence (TdR) pour les CN ainsi que les membres du Comité permanent ont été adoptés, clarifiant ainsi leurs rôles et responsabilités pour travailler plus activement et efficacement sur la Convention.

17. En tant que contacts principaux des Parties à la CMS, les CN sont d'une grande importance pour la CMS ainsi que pour les Parties elles-mêmes. Ils servent de lien avec le Secrétariat de la CMS ainsi que les institutions responsables dans le pays, en assurant un flux d'informations permanent. Les TdR des CN de la CMS donnent des conseils sur les méthodes de contribution des CN les plus efficaces pour le fonctionnement de la CMS et sur les moyens de faciliter les interactions entre la Partie qu'ils représentent et le Secrétariat.

18. Pour plus de détails sur les Termes de référence des CN, consultez le lien ci-dessous : http://www.cms.int/bodies/StC/37th_stc_meeting/Doc_23_tor_nfp.pdf.

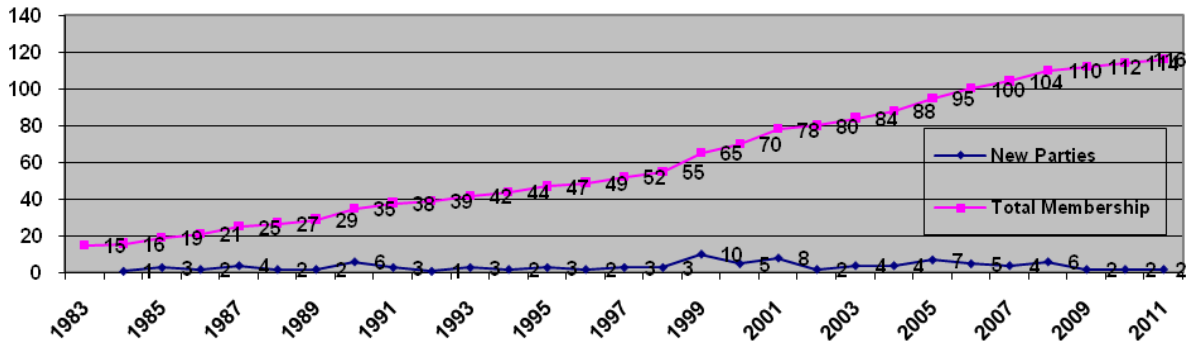
19. Pour les membres du Comité permanent, la fonction du membre individuel est celle d'un médiateur entre le Secrétariat et les CN. La Res.9.15 a rappelé la Res.6.6 et demandé des instructions claires et actualisées sur les devoirs des représentants du Comité permanent. L'objectif consistait à renforcer une communication efficace entre les Parties et le Secrétariat et offrir un outil solide de présentation régionale et d'importance thématique.

20. Les TdR des membres du Comité permanent sont disponibles : http://www.cms.int/bodies/StC/37th_stc_meeting/Doc_13_tor_stc.pdf.

Adhésion de nouvelles Parties

21. L'augmentation de l'adhésion assure non seulement une meilleure conservation des espèces migratrices, grâce à l'intégration d'un grand nombre de pays de l'aire de répartition, mais complète également l'approche ascendante par des connaissances que les membres peuvent partager dans la Convention.

22. La Convention en elle-même a étendu ses compétences régionales par l'adhésion de six nouvelles Parties depuis la COP9, comblant les lacunes sur la carte du Monde de la conservation des espèces migratrices. Le graphique ci-dessous montre l'augmentation constante de l'adhésion. La Convention s'efforce de maintenir cet élan jusqu'à ce que toutes les régions soient couvertes, autant que possible, ce qui renforcera les compétences de la Convention.



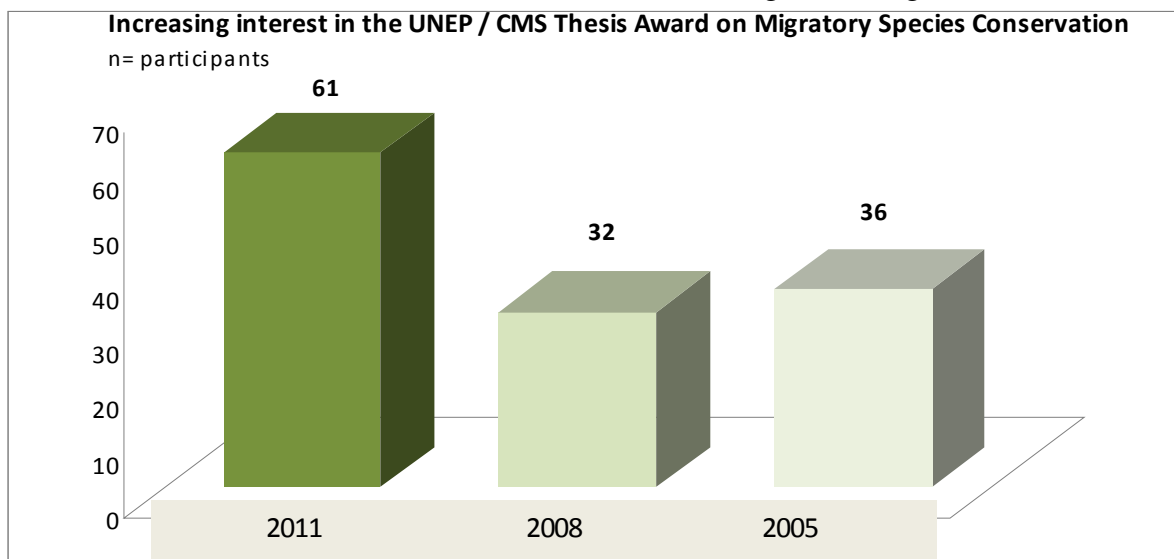
Renforcement des connaissances et compétences scientifiques

23. Le prix de la thèse de la CMS, en collaboration avec Lufthansa et le Musée de la recherche zoologique Alexander Koenig à Bonn, en Allemagne, joue un rôle majeur en termes de sensibilisation et donc de renforcement ou de création de moyens d'action en matière de recherche scientifique sur les animaux migrateurs. D'une part, ce prix accorde au meilleur projet de recherche concernant les espèces migratrices une récompense de 10 000 € pour la poursuite de recherches scientifiques et l'amélioration des connaissances sur la conservation de l'espèce en question. D'autre part, il souligne les liens et la coopération avec les universités permettant de clarifier le savoir-faire sur la conservation mondiale. En retour, le gagnant fait part de ses conclusions à la CMS et ses Parties, ainsi qu'aux communautés scientifiques internationales.

24. Pour la COP10, plus de 60 thèses de doctorat sur les espèces migratrices ont été remises, soit près de deux fois plus que pour la COP9 (voir le graphique ci-dessous).

25. Elles traitent de la biologie des mammifères marins et terrestres, des oiseaux, des reptiles, des poissons de mer et d'eau douce, et des insectes. La plupart concernent l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices, les espèces envahissantes, les prairies et l'agriculture, les écosystèmes marins, et la migration longue distance.

26. Les 14 premières thèses ont été présélectionnées en fonction des résumés et des indications soumises concernant la conservation, elles seront étudiées et la décision finale sera prise par le jury avant la COP. Les dix professionnels membres du jury se sont rassemblés au musée de la recherche zoologique Alexander Koenig à Bonn le 20 septembre 2011 pour sélectionner le gagnant. Le prix de la thèse 2011, financé par Deutsche Lufthansa, sera remis lors de la COP10 de la CMS, du 20 au 25 novembre 2011, à Bergen, Norvège.



Mise en place des compétences informatiques

27. Pour assurer la conservation des animaux migrateurs, une présentation complète de la mise en œuvre nationale de la CMS est indispensable, elle constitue la base de l'étude et du contrôle, selon une approche ascendante. La réception de rapports nationaux soumis à chaque COP par les Parties illustre parfaitement ce point. Afin de faciliter cette collecte de données dans les délais, le Secrétariat, conjointement avec le PNUE-WCMC, développe un système en ligne de rapports nationaux afin de les exploiter pour le rapport suivant.

28. Le site Web de la CMS, tel qu'il se présente actuellement, est obsolète, sur le plan technique, et statique, et il ne facilite par le partage d'informations avec les autres sites Web. L'utilisation des dernières technologies peut permettre la création d'un site Web plus interactif et simple d'utilisation pour les Parties. L'idée consiste également à développer un portail/site pour la famille de la CMS. Pour avoir une longueur d'avance grâce à un concept adapté, un groupe de travail interne a été mis en place pour le site Web, il est actuellement représenté par les instruments de la CMS de Bonn. Ce processus est assuré par un Jeune expert associé (JEA) financé par le Gouvernement allemand et spécialisé dans la gestion de l'information et de la communication. Si ce projet est approuvé et si les fonds sont sécurisés, les efforts de préparation du groupe de travail accéléreront la réalisation de la nouvelle structure Web au cours des trois prochaines années. Pour de plus amples informations sur le renforcement des compétences Web, consultez la proposition de site Web pour la famille de la CMS PNUE/CMS/Inf.10.25.

29. Le Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux environnementaux (InforMEA), lancé en juin 2011, présente un mécanisme permettant de récupérer et de stocker les informations sur un certain nombre d'AME regroupés. Il permet à l'utilisateur de limiter le temps et l'effort en procédant à des références croisées des informations spécifiques concernant généralement les organismes inclus dans le projet.

30. Les Parties à la CMS ne sont pas encore en mesure d'utiliser ce service, puisque le site Web actuel de la CMS, techniquement obsolète, ne peut être totalement intégré au portail InforMEA car il est incompatible. En fonction de la disponibilité des ressources, on espère que le site Web de la CMS sera mis à jour et que la nouvelle version sera très moderne, assurant ainsi sa compatibilité avec InforMEA et permettant de récupérer les données de la CMS sur le portail général. Pour de plus amples informations sur InforMEA : PNUE/CMS/Conf.10.10 Harmonisation de l'Information et Gestion des connaissances pour les Accords multilatéraux environnementaux.

Renforcement des capacités au sein du Secrétariat de la CMS

31. La création de moyens d'action a gagné de l'importance dans la communauté de conservation et a attiré l'attention de la Conférence des Parties sur PNUE/CMS/Conf.9.30. Les progrès en matière de développement de moyens d'action sont lents en raison du manque de ressources, tant humaines que financières.

32. Afin d'entreprendre des mesures efficaces visant à renforcer et mettre en avant les compétences des Parties pour appliquer et exécuter la Convention de manière optimale, les Gouvernements allemand et finlandais ont fourni une assistance supplémentaire sous la forme de JEA, qui travailleront pour les régions Afrique et Asie centrale et leurs instruments respectifs. Leurs fonctions permettront d'associer et de rationaliser les activités en Afrique et en Asie centrale, grâce par exemple à la création de moyens d'action, le développement de plans d'action

nationaux ou de projets pilotes pour la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats, en association avec d'autres conventions et organisations.

Activités communes pour la création de moyens d'action par l'intermédiaire du programme du Groupe de liaison sur la biodiversité (BLG)

33. Des discussions sont en cours depuis septembre 2010, la dernière réunion ayant eu lieu en septembre 2011. Le groupe de liaison sur la biodiversité a convenu de discuter entre autres de la collaboration pour la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité. (Voir <http://www.cbd.int/cooperation/doc/blg-07-02-en.pdf> pour de plus amples informations). La CMS a saisi l'opportunité de créer des synergies via le processus SPANB.

34. Le Secrétariat de la CMS a développé des directives qui seront étudiées et peut-être adoptées par la COP10, montrant aux Parties à la CMS comment intégrer les objectifs et aspirations de la CMS dans les SPANB (PNUE/CMS/Conf.10.27). Le rôle de la CMS consiste à favoriser une communication et une liaison efficaces parmi les CN des deux conventions, et à informer des besoins spécifiques des espèces migratrices, en d'autres termes, à stimuler et contrôler l'application des directives.

35. En outre, des programmes de travail communs avec Ramsar, la CITES et la CDB sont en cours de développement et de mise à jour pour intégrer les activités de création de moyens d'action, s'efforçant d'harmoniser et de simplifier les objectifs généraux de la conservation et de renforcer la coopération du Secrétariat.

III. Financement des activités de création de moyens d'action

36. Le problème principal entravant le développement de la création de moyens d'action et d'activités reste le manque de financement. Sans fonds suffisants et continus sur plusieurs années, la formation, les ateliers et les autres activités liées à la création de moyens d'intervention ne peuvent être mis en place.

37. En raison du manque de fonds, certaines activités prévues pour 2009-2011 n'ont pas été réalisées et ont donc été reportées au Plan d'action 2012-2014 pour la création de moyens d'action.

Action requise :

Le Secrétariat demande à la Conférence des Parties de :

- a. noter les activités mises en place en 2009-2011 et remercier les gouvernements qui ont contribué à ces travaux par le biais de ressources financières et humaines,
- b. convenir des actions suggérées dans le document PNUE/CMS/Conf.10.17, projet de Résolution 10.6 et projet de Résolution 10.7.